

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune d'Avenay Val d'Or

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

OBJET:

Vitesse limitée à 30km/h Stationnement interdit

Considérant que des travaux de reprise de branchements AEP en plomb Rue du Lt de Vaisseaux Paris, au niveau du 28, réalisés par la société BTP Amenag'ment empiéteront sur la voie

Rue du Lt de

Vaisseaux Paris

N° A040-2024

ARRETE

Article premier : La vitesse sera règlementée à 30 km/h, Rue du Lt de Vaisseaux Paris au niveau du 28, du 02/04/2024 au 05/04/2024 et le stationnement sera interdit.

<u>Article deux</u>: Pendant la durée de cette interdiction, des panneaux les matérialisant seront installés par la société BTP Amenag'ment.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 mars 2024

Le Maire, Ph. MAUSSIRE